

EDITO **AGIR AU PLUS PRÈS DE TOUS LES HABITANTS**



Francis SZPINER
Maire du 16e arrondissement

Le 24 janvier, j'ai accompagné nos nouveaux policiers municipaux à la rencontre des riverains, place et avenue Victor-Hugo, comme je l'avais fait avenue de Versailles et Porte de Saint-Cloud. J'ai pu constater, là encore, que les délits qui empoisonnent la vie quotidienne des habitants relèvent la délinquance de proximité : groupes de SDF alcoolisés importunant passants et commerçants, mendicité agressive, terrasses illégales, ventes à la sauvette... Patrouillant à pied, la Police municipale est bien placée pour prévenir et sanctionner ces agissements. Elle opère au plus près des habitants, qui n'hésitent pas à prendre contact avec elle lors de ces parcours. Ses effectifs sont, hélas, pour l'instant trop faibles au regard des tâches qui lui incombent. Espérons que rapidement ses moyens augmentent !

De son côté, la Police nationale vient de créer des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) qui rassemblent autour d'une thématique locale les acteurs concernés : policiers de terrain, élus de quartier, associations ou personnalités. Aux GPO de proposer des pistes de solutions ; au commissariat central et à la mairie d'arrondissement de prendre ensuite les décisions permettant de résoudre ou de réduire le problème posé. Trois secteurs ont été définis dans le XVI^e : Nord, Sud et Bois de Boulogne, ce dernier afin de prendre en compte, comme je le souhaitais, les spécificités d'un quartier à part entière. Là aussi, une vraie démarche de proximité.

FOCUS SUR **LES GROUPES DE PARTENARIAT OPERATIONNEL**

Pour renforcer son caractère de proximité, la Préfecture de Police a décidé de décliner l'action de la Police de Sécurité du Quotidien dans les arrondissements. Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO), qui viennent d'être créés, sont les principaux outils de cette politique. Ils ont pour vocation de regrouper les différents acteurs (policiers de terrain, élus de quartier, associations ou personnalités) concernés par une même problématique locale de sécurité. La Police nationale a d'ailleurs souhaité associer dès le départ la Police municipale à la création et à l'action des GPO, dans le respect des compétences de chacune des deux institutions.

Les membres des GPO ont pour mission d'examiner les données du problème posé et de proposer des pistes de réflexion permettant de le résoudre, les décisions étant ensuite prises au niveau du commissariat central, en lien avec la mairie d'arrondissement. Pour des raisons évidentes d'efficacité, les membres des groupes s'engagent à respecter la confidentialité de leurs travaux, notamment les thèmes choisis, qui ne pourront être révélés qu'une fois les premiers résultats obtenus. Chaque GPO se réunira jusqu'à ce que le problème soit résolu ou en voie de résolution.

L'implantation des GPO est au départ géographique. Trois secteurs ont été définis dans le 16^e : le nord, le sud et le Bois de Boulogne, ce dernier prenant en compte de la volonté de Francis Szpiner d'en faire reconnaître la spécificité. Chaque GPO étant mis en place pour répondre à une problématique précise, leur composition pourra varier en fonction de la thématique abordée. Mais toujours en mettant la proximité au centre du dispositif.



Le commissariat central, en lien avec la mairie du 16^e, prendra les décisions concrètes.

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DU DÉPLOIEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LE 16^E



Gérard GACHET
Adjoint au Maire
chargé de la sécurité

Les premières sorties de la Police municipale sur le terrain, notamment les deux effectuées en compagnie du maire du 16^e, ont permis de cerner encore plus précisément ce qu'attendent d'elle les habitants de l'arrondissement. En premier lieu, la lutte contre les occupations abusives ou illicites de l'espace public : groupes de SDF alcoolisés et vindicatifs, mendicité agressive, ventes à la sauvette, terrasses illégales... Ces infractions constituent l'essentiel de la « petite délinquance de proximité », celle qui gêne et perturbe le plus les Parisiennes et les Parisiens dans leur vie quotidienne. Les agents de la Police Municipale, dans le cadre des lois existantes, doivent sanctionner ces comportements, évincer les perturbateurs, appréhender le ou les auteurs présumés d'un flagrant délit et le(s) remettre à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.

Parmi les missions de sécurité routière, certaines semblent plus spécialement destinées à la Police Municipale par leur caractère de proximité : verbaliser les deux-roues motorisés, les vélos et les trottinettes qui circulent sur les trottoirs en violation du Code de la route ; faire respecter l'interdiction de circulation et de stationnement dans les « rues aux écoles » ; organiser des contrôles radar sur des tronçons de voies où des excès de vitesse sont fréquemment enregistrés. Mais tout ceci ne pourra se faire que si les promesses en effectifs sont tenues...



Le 27 janvier, Francis Szpiner et la Police municipale place Victor-Hugo.

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

« Creveur » condamné

Arrêté le 10 décembre 2021 et maintenu depuis en détention, le « serial creveur » de pneus qui avait sévi tout l'automne dans les 16^e et 7^e arrondissements est passé en jugement le lundi 24 janvier. Compte tenu du nombre de véhicules endommagés – plusieurs dizaines – et de son profil, il a été condamné à une peine sévère : deux ans de prison dont un an avec sursis.

Décès d'une SDF

Le corps sans vie d'une femme sans domicile fixe, âgée de 49 ans, a été découvert dans la nuit du 25 au 26 janvier près du Pont de Grenelle. La victime a été transportée à l'Institut médico-légal afin qu'une autopsie détermine les causes exactes de sa mort.

Rallyes en ville

A la suite de nombreuses plaintes de riverains, Gérard Gachet, adjoint au maire du 16^e chargé de la sécurité, a saisi la Police nationale et la Police municipale de la situation qui règne les soirs de week-end avenue du Général-Sarrail et aux alentours du stade Jean-Bouin. De nombreuses voitures de grosse cylindrée s'y retrouvent pour se livrer à de véritables courses automobiles, perturbant le repos des riverains et mettant en danger les piétons circulant dans le quartier. Ces véhicules appartiendraient à des

clients des établissements de nuit installés dans le quartier.

Visite de la DSPAP



Patronne de la police de la capitale, Isabelle Tomatis, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) depuis juillet 2021, est venue rendre visite à Francis Szpiner, maire du 16^e, le jeudi 20 janvier. Cette visite a permis un échange sur les problèmes de sécurité rencontrés dans l'arrondissement, et sur la relance de la sécurité de proximité dans la capitale à travers la création des Groupes de partenariat opérationnel (lire notre « Focus » en page 1). Isabelle Tomatis était accompagnée de la commissaire Rachel Costard, directrice opérationnelle adjointe de la police parisienne.

Problèmes au stade

Plusieurs usagers du Stade de La Muette ont saisi la mairie d'arrondissement concernant des problèmes récurrents d'insécurité, en particulier en soirée et le week-end. Des bandes

venues essentiellement d'autres arrondissements s'en prennent aux utilisateurs du stade et se livrent à des vols, agressions, rackets et troubles divers. Elles occupent également les terrains, notamment de football, pour empêcher les jeunes de pratiquer leur sport. Une réponse adaptée sera rapidement apportée à cette situation.

Vitesse contrôlée

Pour la première fois, la Police municipale du 16^e a réalisé le 25 janvier un contrôle de vitesse des véhicules circulant quai Louis Blériot, entre les rues Van Loo et Wilhem, sur un tronçon où des vitesses dangereuses sont fréquemment signalées par des riverains. De nombreuses infractions ont été effectivement relevées et verbalisées. Ces opérations seront multipliées dans les semaines qui viennent.

16, la lettre d'information sécurité du seizième arrondissement

Lettre mensuelle éditée par la Mairie du 16^e - Numéro 15 | Février 2022

Directeur de publication : Vincent GOSSARD

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Guillaume VALLOT / Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par mail
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>